Extrait du CGT ARLES

https://cgtarles.fr/spip.php?article363

Le droit à l'expression syndicale reconnu aux Abeilles

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 29 juillet 2013

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Ainsi en a décidé le TGI de Tarascon !

Par lettre recommandée du 19/03/2013 l'Association et la Direction demandent au Délégué Syndical CGT de bien vouloir retirer le tract qui est affiché sur le panneau syndical CGT suite au licenciement d'une psychologue qui travaillait au SSESAD (tract distribué au personnel le 14 décembre 2012).

Le Délégué Syndical CGT n'obtempère pas. Le rôle d'un Syndicat est avant tout d'informer et de défendre les droits des salariés lorsque ceux-ci ne sont pas respectés.

Ci-joint le tract dela section syndicale CGT des Abeilles, diffusé au personnel de l'établissement.

Le droit à l'expression syndicale est reconnu par le TGI de Tarascon, n'en déplaise au directeur.

Eh oui, la CGT a bien le droit de défendre et d'informer les salariés ! qu'on se le dise !

Copyright © CGT ARLES